

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_021 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

Par délibération n° 2014/172 du 12 décembre 2014, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a créé le Budget Annexe du Centre Aquatique. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, celui-ci regroupe et permet d'identifier l'ensemble des opérations financières réalisées par ce service public administratif.

Les dépenses d'énergie et plus généralement l'inflation ont largement pesé sur les dépenses de fonctionnement en 2022. Pour 2023, la reprise de la fréquentation déjà constatée en 2022 devrait pouvoir se confirmer. Elle viendrait alors renforcer l'impact de la revalorisation des tarifs votée par le Conseil Communautaire le 15 décembre 2022 qui aura un effet positif sur le montant des recettes commerciales.

Pour autant, afin de reconstituer des marges de manœuvre financière pour ce Budget Annexe et de faire face à l'inflation tout en permettant à cette structure de mener à bien ses différentes missions et de poursuivre l'essentiel de ses actions et projets, il apparaît nécessaire que le Budget Principal de la CABA verse à ce Budget Annexe une participation financière annuelle de fonctionnement en augmentation par rapport aux années précédentes.

A travers la présente délibération, il est proposé au Conseil Communautaire, au titre de l'exercice 2023, d'approuver le versement par le Budget Principal de la CABA au Budget Annexe du Centre Aquatique d'une participation de fonctionnement dont le montant maximum est fixé à 1 300 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :
62 pour
2 contre

- d'approuver le versement, au titre de l'exercice 2023, d'une participation de fonctionnement d'un montant maximum de 1 300 000 € du Budget Principal vers le Budget Annexe du Centre Aquatique, afin de financer les différentes actions conduites par ce service public administratif et couvrir ses charges de fonctionnement ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'exécution des opérations comptables et financières induites par la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget Principal, au compte 657363, fonction 413.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.